



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

Réf. : CR2017-06
Date : 27/07/2017

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 7

Date de convocation du conseil municipal : 20 juillet 2017

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Pascal PLANTARD, Aurélie CATTEAU, Emilie CLERC-ROGUET, Sylvain COLLIAT.

Absents excusés : Guilhem BEDOIAN, Georges DELEAVAL Marie-Dominique RYCKEBOER, Alexandre GROBEL, Véronique HUARD, Pascale GUIGONNAT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Emilie CLERC-ROGUET

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2017

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 Délibération portant sur la création d'un service commun « SIG » entre Annemasse-Agglomération et la commune de Juvigny.

Par délibération en date du 16 décembre 2015 et à l'issue d'une consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, le conseil communautaire d'Annemasse Agglomération a approuvé le schéma de mutualisation 2015-2020 du territoire.

La structuration d'un service commun « SIG » figure parmi les actions retenues au titre de ce schéma.

Il s'agit de mettre en commun des compétences et des moyens pour :

- partager sur le territoire le bénéfice d'un outil SIG à hauteur des besoins et attentes des communes et de l'agglomération
- optimiser les coûts techniques d'achat des logiciels, de stockage et traitement de la donnée, mais aussi les coûts humains nécessaires au fonctionnement de l'outil et à son accès
- développer de nouveaux usages du SIG en corrélation avec les besoins,
- faciliter le partage de données géographiques fiables et le travail en commun sur le territoire,

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

-
- partager les savoirs, optimiser les compétences et l'expertise sur le territoire,
 - développer de bonnes pratiques, de nouveaux usages et des technologies innovantes,

Considérant que le projet de création de service commun SIG fait suite à un important travail de réflexion entre techniciens des communes et de l'agglomération, lequel a abouti à une rédaction partagée du projet de convention en annexe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de proposer à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs,

Considérant que la création de ce service commun s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens et permet de répondre aux attentes exprimées mais aussi de prévoir l'avenir,

Considérant l'intérêt que représente pour la commune de Juvigny, l'adhésion au service commun ainsi créé,

Après avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ADHÉRER** au service commun « SIG » à compter du 1^{er} juillet 2017,
- **D'APPROUVER** la convention en annexe à intervenir entre la communauté d'agglomération et les communes membres
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- **DE DIRE** que les dépenses résultant de l'application de la présente délibération et des conventions en découlant pourront être imputées annuellement sur l'allocation compensatrice versée aux communes concernées ou faire l'objet d'une contribution représentative des dépenses engagées en fonction des termes de la convention.

4.2 Délibération portant sur l'organisation et la coordination de la compétence extérieure contre l'incendie.

Annemasse Agglo assure depuis 2009 et pour le compte des douze communes membres l'entretien des moyens de défense incendie et la coordination des maitrisés d'ouvrage dans le cadre d'un service mutualisé.

La convention en résultant ainsi que ses avenants de prolongation sont désormais échus.

Une réflexion menée entre techniciens des communes et de la communauté d'agglomération a conduit à considérer qu'il était souhaitable de poursuivre l'action engagée et de proposer aux élus la création d'un service commun dédié à la défense incendie.

Considérant le schéma de mutualisation 2014-2020 approuvé par le Conseil Communautaire d'Annemasse agglo et les conseils municipaux des communes membres



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

Considérant que l'exercice de la compétence défense extérieure contre l'incendie par les Communes membres d'ANNEMASSE AGGLO nécessite une coordination approfondie, à la fois entre elles mais aussi avec ANNEMASSE AGGLO qui exerce la compétence production et distribution d'eau, et ceci dans un objectif d'optimisation de la gestion autour :

- d'une mise en commun de moyens humains adaptés aux missions de contrôle et d'entretien des équipements (création d'un service commun),
- d'une coordination des interventions et travaux de grosses réparations, réhabilitation, extension et construction de nouveaux équipements,
- d'une vision commune des ouvrages et infrastructures à mettre en œuvre pour garantir un service performant dans le cadre d'un schéma extérieur de défense contre l'incendie à l'échelle intercommunale coordonné avec le schéma directeur d'approvisionnement en eau potable communautaire,

Considérant que les objectifs qui précèdent peuvent trouver leur traduction par la création d'un service commun ainsi que par un mandat de coordination de maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux portant sur les installations de défense incendie (poteaux et bouches incendie principalement) et élargi à la réalisation d'un schéma extérieur de défense contre l'incendie à l'échelle intercommunale,

Considérant que ces éléments forment un tout indissociable et complémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de proposer à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs,

Considérant que la création de ce service commun s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens et permet de répondre aux attentes exprimées mais aussi de prévoir l'avenir,

Considérant l'intérêt que représente pour la commune de Juvigny d'adhérer au service commun ainsi créé,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** au service commun dédié à la défense incendie à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **D'APPROUVER** la convention en annexe à intervenir pour les années 2017-2019;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- **DE DIRE** que les dépenses résultant de l'application de la présente délibération et de la convention en découlant pourront être imputées annuellement sur l'allocation compensatrice de la commune ou faire l'objet d'une contribution représentative des dépenses engagées en fonction de la réalité d'utilisation du service commun de chaque exercice.

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

4.3 Délibération portant sur la révision allégée du PLU.

Prescription de la révision « Allégée », définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Délibération reportée au Conseil municipal de septembre 2017

4.4 Délibération de création et de suppression d'emplois dans le cadre des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de responsable du service enfance,
- d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- **DECIDE** la suppression, à compter du 1^{er} août d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint territorial d'animation, et d'un emploi à temps complet d'un rédacteur,

- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe et d'un emploi permanent à temps complet d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe.

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

5. URBANISME

5.1. Permis de construire

PC 074 145 17 H 0001 – Monsieur EGGER Jean-Gabriel – Construction d'une villa secteur des Allongets

PC 074 145 17 H 0002 – Monsieur TALIDEC Arnaud – Construction d'une villa route de Paconinges.

5.2. Déclaration préalable

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

DP 074 145 17 H 0013 – Monsieur RICHNER Alain – 34, chemin des Tassettes – changement des fenêtres et volets.

DP 074 145 17 H 0014 – Madame MANIGLIER Alma et Monsieur SENNOUCI Saïd – 800, route de Paconinges –Division parcellaire

DP 074 145 17 H 0015 – Monsieur JACQUOUD – 56, Route des Curtines – Changement de couleurs des volets

DP 074 145 17 H 0016 - Madame MANIGLIER Alma et Monsieur SENNOUCI Saïd – 800, route de Paconinges –Division parcellaire

DP 074 145 17 H 0017 – Monsieur BAUER Michel – 150, allée des Fossats - Véranda

6. ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR LE CABINET STRATORIAL FINANCES

Voir le document en annexe

Suite à la présentation du document, il a été demandé d'obtenir des chiffres nationaux de communes de la même strate afin d'établir une comparaison.

7. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Dossier de la Savoie

Audition des candidats : lors de la 2^{ème} audition, les critères suivants ont été communiqués :

- Taux d'aménagement à 5%,
- mise en place d'un permis valant division,
- totalité de l'aménagement à la charge de l'opérateur,
- L'instauration d'une servitude de passage public.

Des questions ont également été posées concernant le positionnement des candidats au sujet de la TVA. En effet, des informations contradictoires nous ont été transmises ; si le trésor public prône une cession du foncier grevé de TVA, l'EPF affirme le contraire.

Suite aux auditions, le règlement de consultation mis à jour et les annexes ont été envoyés aux candidats en vue de l'offre finale le 15 septembre 2017.

Monsieur le Maire rencontrera la SA Mont-Blanc afin de finaliser les accords en amont du choix du candidat.

A ce jour, le planning est le suivant :

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

-
- Dépôt des offres finales le 15 septembre,
 - Fin septembre : Conseil municipal spécial pour sélectionner le candidat qui entrera en suite en phase d'exclusivité avec la commune.
 - Fin décembre 2017 voir début janvier 2018 : Dépôt du permis de construire valant division. Il est précisé qu'une modification simplifiée du PLU devra être faite pour permettre de modifier entre autres les hauteurs des bâtiments. La prestation technique a été demandée au service du droit des sols.

Il est précisé qu'aucun élément nouveau n'a été apporté au sujet du CPER.

- Aménagement route de la Plantaz

Les travaux concernant le Syane sont chiffrés à 79 000 euros TTC et ceux de Géoprocess à 106 000 euros TTC. La délibération concernant le plan de financement pour les travaux du Syane sera proposé au Conseil municipal du mois d'octobre.

Plusieurs précisions sont à apporter sur :

- L'emprise foncière des trottoirs,
- Question de la jonction avec l'existant,
- Passage surélevé et passage piéton

Il est précisé que les riverains touchés par les travaux seront convoqués.

8. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Réunion des associations

L'ordre du jour portait sur la programmation des événements du service enfance et des associations ainsi que sur la gestion de la salle communale. Il a été rappelé que la salle doit être remise propre afin que le service enfance ne soit pas gêné le lundi matin.

Il a été question de mobiliser les associations ainsi que les élus pour débarrasser les granges de la propriété BAUD le week-end précédant le vide-grenier. Les objets pourront être vendus à cette occasion au profit des associations.

Monsieur le Maire explique que la commune bénéficie du prêt de matériel de la part des autres communes voisines et ceci à titre gratuit. Il souhaite que des conventions soient élaborées et des prix fixés.

- Conseil d'école

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

Les effectifs pour la rentrée scolaires 2017 sont encore incertains. Ils devraient y avoir entre 32 et 35 élèves contre 39 en 2016/2017.

La directrice s'est renseignée auprès de l'inspecteur de l'académie ; aucune suppression de classe ne peut être envisagée au dessus de 25 élèves. Néanmoins, elle conseille à Monsieur le maire de rencontrer l'inspecteur pour lui parler des projets de la commune notamment celui de la Savoie.

Concernant les activités et sorties de cette année, l'équitation et la visite de Lyon se sont très bien déroulées. Pour l'année prochaine, les enfants feront de la natation, du ski de fond et de la voile.

Monsieur Frédéric ARAGON a annoncé son départ du service enfance, il a demandé sa mutation pour la communauté de communes de Faucigny-Glières. Les recrutements pour son remplacement ont déjà débuté. Deux candidats ont été reçus à ce jour, un autre le sera dans le jour suivant. La difficulté tiens du fait qu'il y a beaucoup d'offres et peu de candidats.

9. QUESTIONS DIVERSES

→ Organisation de la venue de Monsieur le Sous-Préfet le 7 septembre 2017

La journée devrait se dérouler comme suit :

- Accueil du Sous-préfet en Mairie et présentation de la commune et de ses projets,
- Visite du site Altéa, des bassins écrêteurs,
- Vin d'honneur.

Monsieur le Maire sollicite la participation de messieurs BEDOIAN et DELEAVAL, de l'ensemble des conseillers (pour le vin d'honneur au minimum) et de Monsieur DESIRE, directeur de l'entreprise SCAIME. Il est également proposé d'inviter le Dauphiné Libéré.

→ Accès intranet élus d'Annemasse-agglo.

Celui-ci est ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux de l'agglo. Les identifiants et mots de passe seront envoyés par mail.

→ SCOT

Dans le cadre de la révision du SCOT d'Annemasse-agglo, les élus des conseils municipaux seront conviés à un séminaire qui devrait se dérouler un samedi matin d'octobre voir de novembre.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

Réf. : CR2017-06

Date : 27/07/2017

→ Place du village

Une expertise a été faite pour la place du village concernant le revêtement et les pavés.
L'expert a classé le dossier sans suite.

La secrétaire,

Emilie CLERC-ROGUET

- **Prochain conseil municipal** : 12 septembre 2017

Fin du conseil municipal : 23h10

Signatures

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Sylvain COLLIAT

Aurélien CATTEAU

Pascal PLANTARD